

En Pays de la Loire, la Région soutient **les commerces de proximité**

et se mobilise pour la revitalisation
des territoires ruraux



Pays de la Loire

Commerce-Artisanat

- Vous êtes un artisan-commerçant de proximité dans une commune en fragilité commerciale ?
- Sur votre commune, vous êtes le dernier représentant dans votre secteur d'activité ?
- Vous avez un projet de création, de reprise ou de développement ?
- Vous souhaitez effectuer des travaux de modernisation, d'aménagement de votre commerce ou acquérir du matériel ?

Vous pouvez, selon certains critères, bénéficier d'une aide égale à 30% de l'investissement que vous souhaitez réaliser et d'un accompagnement sur votre projet.

Pour en savoir plus et concrétiser votre projet, contactez :

- **Le Pôle Artisanat-Commerce de la Région des Pays de la Loire**
qui vous renseignera sur ce nouveau dispositif : 02.28.20.52.14
ou artisanat-commerce@paysdelaloire.fr
OU
- **Le développeur économique de votre intercommunalité**
OU
- **Vos interlocuteurs consulaires, chambre de commerce et d'industrie et chambre de métiers et de l'artisanat.**

Plus d'informations sur :

www.paysdelaloire.fr

rubrique Aides et services > Aide régionale > Artisanat et commerce.